



ATELIER 1

Sciences économiques

THÈME 1 : « *OUTILS POUR LA MISE EN COHÉRENCE DU CONTENU DES FORMATIONS AVEC LES MÉTIERS* »

Pour identifier les outils de cohérence du contenu des formations avec les métiers, la méthodologie qui a été retenue par l'atelier des sciences économiques est la suivante :

- Analyser les formations offertes ;
- Faire un inventaire des métiers ;
- Etablir une cohérence entre les métiers et la formation ;
- Définir les outils pour la mise en cohérence du contenu des formations avec les métiers.



Etant donné que nous n'avons pas suffisamment d'informations, il est donc primordial de *faire une étude sur la demande réelle et potentielle, exprimée et non-exprimée du marché du travail.*

Pour réaliser cette étude, les termes de référence ainsi que le calendrier d'exécution devront être définis.

L'étude en question devra être dirigée par un comité de pilotage (organisme indépendant) et validé par un comité scientifique.



En général, c'est l'offre de formation qui est influencée par la demande (exprimée et non-exprimée), cependant les programmes de formation ne peuvent être strictement orientés vers la demande, ils devraient être ouverts et élaborés pour répondre aussi à des exigences générales.

L'étude sur la demande de formation va permettre :

- De mettre en place des programmes d'offre de formation adaptés aux besoins des universités, des organisations publiques et privées.
- D'élaborer un dictionnaire des métiers.



Un *task force* devra être mis sur pied pour déterminer l'offre ainsi que les besoins du marché. Les partenaires de ce *task force* seront les suivants : les secteurs privé et public haïtiens, le secteur universitaire et les partenaires internationaux. Ce processus doit être accompagné par la recherche.



THÈME 2 : « LA PROBLÉMATIQUE DES ÉQUIVALENCES UNIVERSITAIRES ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ACCREDITATION DES FORMATIONS »

Question 1- « Comment adapter, valider des « standards » de formations à la réalité des universités haïtiennes ? »

Pour répondre à cette question l'approche qui a été adoptée est la suivante :

- Finaliser et compléter le travail de systématisation des offres des universités haïtiennes membres de la CORPUCA.



- Mettre en place une réglementation interne. Pour ce faire, il convient de créer un dispositif institutionnel à l'intérieur des institutions d'enseignement supérieur haïtiennes.
- Etablir les critères de convergence des universités (avec un calendrier) qui permettront d'aboutir à un cadre réglementaire.
- Mettre en place des mécanismes de contrôle et de supervision.

Le comité de pilotage sera composé :

- Des recteurs d'universités et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur ou de leurs représentants.
- D'un représentant du gouvernement
- Des représentants de la société civile.



Question 2- « L'arbitrage par une instance d'accréditation est-il possible aujourd'hui ? »

- L'arbitrage sera assuré par un comité scientifique (instance d'accréditation) mis en place par l'instance qui assure le contrôle et la supervision.



Question 3- « Quelle base de comparaison entre les différents modèles d'enseignement supérieur représentés à travers le pays adopté

La base de comparaison retenue est :

- Le contenu de la formation
- La charge horaire incluant les cours théoriques, les travaux dirigés et les travaux pratiques.
- Les conditions d'admission des étudiants
- Le système d'évaluation
- Le système de notation
- Les critères d'obtention de grade
- La qualification du corps professoral
- Les infrastructures de support pédagogique et de recherche

THÈMES 3 : « MOBILITÉ ACADÉMIQUE ET SCIENTIFIQUE AU REGARD DE L'HARMONISATION DES CURSUS EN HAÏTI ET DANS LA CARAÏBE »

Question 1- « Comment améliorer la visibilité des formations offertes par les universités en Haïti? »

- Vulgarisation des programmes de formation
- Catégorisation du corps enseignant
- Amélioration des infrastructures de base
- Promotion de la recherche



- Publications scientifiques et vulgarisation internationale
- Participation aux réseaux universitaires
- Organisation des colloques scientifiques
- Participation aux activités scientifiques internationales (conférences, colloques, séminaires...)



Question 2- « Quels outils mettre en place pour assurer l'intégration régionale et internationale des formations et diplômes ? »

Une convention devra être établie avec les universités partenaires (accords de partenariat), tout en posant l'hypothèse que les dispositions préalables (thèmes 1 et 2) soient mises en place.



Ces conventions peuvent porter sur :

- Echange de professeurs
- Echange d'étudiants
- Travaux de recherche communs
- Co-tutelle
- Co-diplomation
- Utilisation commune d'infrastructure d'enseignement et de recherche



Question 3- « Comment arriver à la lisibilité internationale de nos diplômes ? »

La réponse à cette question renvoie aux éléments de réponses établis dans les questions 1 et 2, auxquels nous devons ajouter:

- La mise en place d'un système d'informations à partir des sites Internet.
- Le partage des informations entre les universités.



PARTICIPANTS DE L'ATELIER 1 :

- Jude CHARLES
- Jean Baptiste ANTENORD
- Tristan HOSVALD
- Fritz DESHOMMES
- Daniel DUPITON
- Martin B. MPOUO
- Wilson LALEAU
- Claude ELISMA
- Brune-Andrée ZIDOR
- Ernst METELLUS
- Jean Claude ROLLES
- Michel BONNET
- Louis René BARLATIER

